

Panneau AcoustiBuilt^{MD}

Garantie limitée de dix (10) ans

EN VIGUEUR DÈS MAI 2023

Veuillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont touchées par les conditions de l'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'entérine pas, n'autorise personne à entériner ou accepter en son nom toute autre obligation liée à une garantie ou responsabilité. La présente garantie expresse constitue l'entièrre obligation des Industries mondiales Armstrong, Inc., et il n'y a aucune autre garantie explicite ou implicite, incluant toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un quelconque but.

Les panneaux acoustiques AcoustiBuilt d'Armstrong sont garantis pour être exempts de défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pendant dix (10) années à partir de la date de l'installation (à l'exception des défauts évidents de matériaux et de main-d'œuvre, pour lesquels les Industries mondiales Armstrong doit être avisée dans les 30 jours suivant la date de l'installation).

Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions indiquées ci-dessous.

Toutes les garanties limitées des Industries mondiales Armstrong sont assujetties à des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition à des vapeurs chimiques, des vibrations, la moisissure causée par une fuite ou de la condensation dans le bâtiment, une humidité excessive ou une accumulation excessive de saleté ou de poussière.

Que fera les Industries mondiales Armstrong?

Seulement après confirmation du défaut du produit par les Industries mondiales Armstrong, Armstrong livrera, à ses frais, franco à bord, au lieu de l'installation, un produit neuf, de type et de qualité identiques ou semblables, en quantité égale à celle étant déterminée comme présentant un défaut.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Tout dommage causé par des vibrations, le feu, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales ne sont pas couverts par la présente garantie. Si le produit subit des conditions anormales, celui-ci doit être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions retournent à la normale.

Ces systèmes ne peuvent être utilisés dans des applications extérieures.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE CONSTITUE L'ENTIÈRE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG, INC., ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN QUELCONQUE BUT. LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE À CELLE INDICUÉE CI-DESSOUS ET LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉQUENT, OU DE TOUTE BLESSURE PHYSIQUE.

Conditions de la garantie

Tous les produits de plafond et les systèmes de suspension doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites par les Industries mondiales Armstrong qui s'appliquent à ces produits au moment de l'installation et selon les meilleures pratiques de l'industrie. Avant l'installation, le produit de plafond doit être propre et sec, dans un environnement qui se situe entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F) et ne pas connaître des conditions anormales. Les panneaux AcoustiBuilt doivent être installés dans des endroits fermés où l'humidité relative est maintenue entre 25 % et 55 %, et où la température se situe entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F). Tout travail humide (plâtre, béton, etc.) doit être terminé et sec. Les plafonds doivent être entreposés de manière à éviter toute accumulation excessive de saleté ou de poussière qui pourrait entraîner une croissance microbienne sur les panneaux de plafond. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée telle que reçue depuis l'usine et ne protège pas d'autres matériaux qui entrent en contact avec la surface traitée comme les matériaux d'isolation acceptés. Dans des applications murales, installer les panneaux acoustiques AcoustiBuilt sur des murs ou des cloisons intérieures au moins 7 pieds au-dessus du sol pour prévenir les dommages aux panneaux. Ne pas suivre les instructions d'installation écrites pour AcoustiBuilt (BPLA-299099) entraînera l'annulation de la présente garantie.

Comment peut-on obtenir un service?

Vous devez aviser les Industries mondiales Armstrong de tout défaut de produit couvert par la garantie dans les 30 jours suivant la première observation du défaut par écrit à l'adresse suivante : Industries mondiales Armstrong, Inc., case postale 3001, Lancaster, Pennsylvanie, États-Unis 17604, ou par téléphone en composant le 1 877 276-7876. Toute référence à Armstrong dans ce paragraphe signifie pour les États-Unis : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604; et signifie pour le Canada : Industries mondiales Armstrong, Canada, ltée., 255, boul. Montpellier, Saint-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

Comment s'applique la loi de l'État?

La présente garantie vous donne des droits juridiques précis et vous pourriez avoir d'autres droits, qui peuvent varier d'un État à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la restriction de dommages accessoires ou conséquents ou des restrictions sur la durée d'une garantie implicite, ainsi, l'exclusion ou la restriction pourraient ne pas s'appliquer à vous.



Toutes les marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété d'AWI Licensing LLC ou ses sociétés affiliées.

© 2023 AWI Licensing LLC

armstrongplafonds.ca/commercial